

Bureau du 1 octobre 2001

Décision n° 2001-0210

commune (s) : Saint Fons

objet : **Gestion sociale et urbaine de proximité - Convention de participation financière 2001**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Développement social urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 20 septembre 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La convention-cadre de gestion sociale et urbaine de proximité de Saint Fons a été signée en 2000 à la suite de la délibération du conseil de Communauté en date du 25 septembre 2000.

Les premiers résultats sont positifs.

Pour l'année 2001, il est proposé de poursuivre cette action essentielle que représente la gestion sociale de proximité.

Les objectifs restent les mêmes, à savoir :

- amener les habitants à être de plus en plus acteurs de la gestion sociale et urbaine de proximité,
- rechercher des solutions adaptées pour assurer la tranquillité et la sécurité des personnes,
- renforcer le professionnalisme et les liens entre les partenaires professionnels de proximité,
- favoriser l'insertion sociale en fonction des actions, en faisant appel autant que possible à une entreprise d'insertion,
- harmoniser les interventions des différents acteurs du quartier et mutualiser dès que possible les moyens des acteurs locaux,
- renforcer l'entretien et la maintenance, la vigilance et la réactivité aux dysfonctionnements sur le site,
- renforcer la sécurisation des espaces communs,
- redéfinir et clarifier des domanialités.

Au total, pour l'année 2001, les actions relevant de la gestion de proximité dans le contrat de ville de Saint Fons s'élèvent à 10 073 769 F TTC avec le montage financier suivant :

- Etat	4 398 839 F
- région Rhône-Alpes	50 000 F
- communauté urbaine de Lyon	527 858 F
- commune de Saint Fons	101 000 F
- Logirel	3 656 162 F
- OPAC du Rhône	724 250 F
- Socfons	378 500 F
- Sonacotra	173 000 F
- autres	49 160 F
- Conseil général	15 000 F

Les actions à mener, leur montant prévisionnel ainsi que leur répartition entre les partenaires sont annexés à la présente délibération ;

Vu ledit dossier ;

Vu la convention de gestion de proximité de Saint Fons signée en 2000 ;

Vu la délibération du Conseil n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001 et celle en date du 25 septembre 2000 ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la poursuite de cette démarche interorganismes telle qu'elle a été présentée,

b) - le principe des participations financières de la Communauté urbaine pour un montant maximum de 527 858 F nets de taxes.

2° - **Autorise** monsieur le président à signer les conventions particulières de participation financière à intervenir avec les différents partenaires concernés.

3° - **Les dépenses** correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2001 - comptes 617 100, 657 370, 657 280 et 657 480 - fonction 824 - opération 0452.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,